



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

**DIRECTIVE NITRATES
SIGNATURE DU 7^E PROGRAMME D' ACTIONS RÉGIONAL
INFORMATION DU PUBLIC**

À l'issue des phases de concertation et consultation menées de l'automne 2021 au mois de février 2024, le préfet de région a signé le 09 juillet 2024 l'arrêté établissant le 7e programme d'actions régional (PAR7) en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole en Nouvelle-Aquitaine.

Cet arrêté et la déclaration environnementale qui l'accompagne sont disponibles sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine à l'adresse suivante :

<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/le-7e-programme-d-actions-nitrates-nouvelle-a14955.html>

Pour tout renseignement ou demande d'obtention d'une copie des documents, vous pouvez adresser un message à : spn.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr